Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20260922-CM_20260915-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Blain, sous la présidence du maire, monsieur Thomas JOUAN.

DATE DE CONVOCATION : 10 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : **EN EXERCICE** : 33 – **PRÉSENTS** : 30 – **REPRÉSENTÉS** : 3 – **ABSENT** : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS : Thomas JOUAN, Jacques MARTIN, Rita SCHLADT, Simon LESOUEF, Aurélie LAURENT, Jean-Pierre HAMON, Sylvie POUPART, Dominique LE GALL, Danielle NIAUDET, Marie-Pierre SANSOUCY (LESIMPLE), Katia LAMBIN, Benoit MULLER, Séverine CAILLEAUD, Raphaël GUILLON, Laura CALAMIA, Christian JOULAIN, Isabelle BAGAGLIA, Matthieu PRUAL, Marie-Samuelle VERGER, Hélène LEGRAS, Jean-Baptiste BERNARD, Emmanuelle BOMMÉ, Jérémy MALARY, Marie-Laure FRAUD, James MOUSSU, Christine BAUDOUIN, Jean-Michel MALARY, Jeanne BRIAND, Dominique FILMOTTE et Philippe CAILLON.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christophe SORIN (pouvoir à Dominique LE GALL), Claude CHEVALLIER (pouvoir à Thomas JOUAN), Timothée FRYDMAN (pouvoir à Laura CALAMIA).

ÉTAIT ABSENT :

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Madame Marie-Samuelle VERGER a été désignée en qualité de secrétaire de séance et a déclaré accepter cette fonction.

OBJET : ***Budget Annexe Assainissement – Décision modificative N°1-2026***

N° CM / 2026/09/15

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

VU *le budget primitif adopté de l'exercice 2026;*

VU *favorable à l'unanimité du Comité Consultatif Finances et Ressources Humaines en date du 07 septembre 2026;*

VU *la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation;*

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'inscription de crédits supplémentaires pour les motifs suivants :

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20260922-CM_20260915-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

- *L'ajout de crédits pour tenir compte de besoins complémentaires aussi bien en section d'exploitation qu'en section d'investissement,*
- *L'ajustement des crédits en recettes d'exploitation et d'investissement pour tenir compte du montant de FCTVA notifié.*

Le conseil municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, ***À L'UNANIMITÉ,***

APPROUVE *la Décision modificative n°1-2026 au Budget Annexe Assainissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :*

DEPENSES D'EXPLOITATION

Gestionnaire	Chapitre	Nature	fonction	Libellés	Rappel Budget Primitif	Montant DM	Budget avec DM
				Total dépenses réelles	11 000,00	19 000,00	30 000,00
Assainissement	011	6063		Ajustements crédits - Besoins supérieurs à la prévision budgétaire	10 000,00	10 000,00	20 000,00
Assainissement	65	6541		Ajustements crédits - Ajout de crédits pour faire suite à la demande d'admission en non-valeur adressée par la Trésorerie	1 000,00	9 000,00	10 000,00
				Total dépenses d'ordre	*547 980,00*	*- 17 089,00*	*530 891,00*
Assainissement	023	023		Ajustements crédits - Réduction du virement à la section d'investissement pour équilibrer la Décision Modificative	547 980,00	- 17 089,00	530 891,00
							-
Total général des dépenses de fonctionnement						1 911,00	

RECETTES D'EXPLOITATION

Gestionnaire	Chapitre	Nature	fonction	Libellés	Rappel Budget Primitif	Montant DM	Budget avec DM
				Total des recettes réelles	1 000,00	1 911,00	2 911,00
				Ajustements crédits - Ajout de crédit pour tenir compte du montant de FCTVA notifié	*1 000,00*	*1 911,00*	*2 911,00*
				Total des recettes d'ordre	-	-	-
							-
Total général des recettes de fonctionnement						1 911,00	2 911,00
Équilibre global du budget						-	

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20260922-CM_20260915-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Gestionnaire	Chapitre	Opération	Nature	fonction	Libellés	Rappel Budget Primitif	Montant DM	Budget avec DM
					Total dépenses réelles	**917 856,10**	**- 5 469,00**	**912 387,10**
Assainissement	23		2315		Ajustement crédits - Basculement de crédits vers les comptes 21532 et 2154 pour insuffisance de crédits au regard des dépenses réalisées et engagées et réduction de crédits complémentaires pour équilibre de la Décision Modificative	726 700,00	- 55 469,00	671 231,00
Assainissement	21		21532		Ajustement crédits - Basculement de crédits du compte 2315 vers le compte 21532 pour insuffisance de crédits au regard des dépenses réalisées et engagées	180 868,00	40 000,00	220 868,00
Assainissement	21		2154		Ajustement crédits - Basculement de crédits du compte 2315 vers le compte 2154 pour insuffisance de crédits au regard des dépenses réalisées et engagées	10 288,10	10 000,00	20 288,10
					Total dépenses d'ordre	-	-	-
					Total général des dépenses d'investissement		- 5 469,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Gestionnaire	Chapitre	Opération	Nature	fonction	Libellés	Rappel Budget Primitif	Montant DM	Budget avec DM
					Total des recettes réelles	**22 720,00**	**11 620,00**	**34 340,00**
Assainissement	10		10224		Ajustements crédits - Ajout de crédit pour tenir compte du montant de FCTVA notifié	*22 720,00*	*11 620,00*	*34 340,00*
					Total des recettes d'ordre	***547 980,00***	***- 17 089,00***	***530 891,00***
Assainissement	023		023		Ajustements crédits - Réduction du virement à la section d'investissement pour équilibrer la Décision Modificative	*547 980,00*	*- 17 089,00*	*530 891,00*
					Total général des recettes d'investissement	**570 700,00**	**- 5 469,00**	**565 231,00**
					Équilibre global du budget		-	

Résultat du vote :
Présents ou représentés : 33
Abstention : 0
Exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à BLAIN, le 17 septembre 2026,

Le maire,

MAIRIE DE BLAIN (Loire-Atlantique)

Thomas JOUAN

La secrétaire de séance,

MAIRIE DE BLAIN (Loire-Atlantique)

Marie-Samuelle VERGER

Le maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site internet de la ville de Blain le : 22 SEP. 2026
- la transmission au contrôle de légalité le :

22 SEP. 2026

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20260922-CM_20260915-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026